



## Que faire de vos volumes de déchets végétaux plus importants ?

Vous devez déposer ces déchets végétaux sur les différentes plate-formes d'apport volontaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :

	<b>Horaires Été Du 1<sup>er</sup> avril au 31 oct.</b>	<b>Horaires Hiver Du 1<sup>er</sup> nov. au 31 mars</b>
<b>Déchetterie de Beauvais</b>	Du lundi au samedi : <b>9h - 13h / 14h - 18h</b> Dimanche : <b>9h - 13h</b>	Du lundi au samedi : <b>9h - 13h / 14h - 17h</b> Dimanche : <b>9h - 13h</b>
<b>Déchetterie d'Auneuil</b>	Du lundi au samedi : <b>9h - 13h / 14h - 18h</b>	Du lundi au samedi : <b>13h - 17h</b>

<b>POINTS VERTS</b>	<b>Horaires Été 1<sup>er</sup> avril au 31 oct.</b>	<b>Horaires Hiver 1<sup>er</sup> nov. au 31 mars</b>
<b>Aux-Marais</b> Rue de Rainvillers	Lundi et vendredi : <b>16h - 19h</b>	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> samedi du mois : <b>9h - 12h</b>
<b>Pierrefitte-en-Beauvaisis</b> Impasse de Goumay	Lundi et samedi : <b>16h30 - 19h30</b>	2 <sup>ème</sup> lundi et 4 <sup>ème</sup> samedi du mois : <b>9h - 12h</b>
<b>Saint-Martin-le-Noeud</b> Route de Saint-Léger-en-Bray	Lundi : <b>9h - 12h</b> Samedi : <b>13h - 16h</b>	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> samedi du mois : <b>9h - 12h</b>
<b>Troissereux</b> Rue du Marais	Lundi et samedi : <b>13h30 - 16h30</b>	1 <sup>er</sup> samedi et 3 <sup>ème</sup> lundi du mois : <b>13h30 - 16h30</b>

<b>POINTS VERTS</b>	<b>Horaires Été Du 1<sup>er</sup> avril au 30 nov.</b>	<b>Horaires Hiver Du 1<sup>er</sup> déc. au 31 mars</b>
<b>Milly-sur-Thérain</b> Rue des étangs	Lundi et samedi : <b>14h - 17h</b>	2 <sup>ème</sup> samedi du mois : <b>9h - 12h</b> 4 <sup>ème</sup> lundi du mois : <b>13h - 16h</b>
<b>Verderel-les-Sauqueuse</b> Guehengnies	Lundi : <b>14h30 - 17h30</b> Samedi : <b>9h - 12h</b>	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> samedi du mois : <b>9h - 12h</b>
<b>Goincourt</b> 26 rue Jean Jaurès	Lundi : <b>13h - 16h</b> Samedi : <b>9h - 12h</b>	1 <sup>er</sup> lundi et 2 <sup>ème</sup> samedi du mois : <b>9h - 12h</b>

## Une autre solution : le compostage individuel !



### Fabriquez votre propre compost !

Vous jardinez ? Vous pouvez composter vous-même vos déchets organiques avec un composteur individuel et réutiliser le compost comme engrais !

Des composteurs sont disponibles au service « Cadre de vie - Déchets ». Une participation financière vous sera demandée.

## La vente de composteurs à prix réduit, ça continue !

### Comment acquérir un bac composteur ?

L'acquisition de composteur est réservé uniquement aux habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Il peut être retiré au sein du service « Cadre de vie - Déchets » situé au 78 rue de Tilloy à Beauvais. Un justificatif de domicile vous sera demandé (carte d'identité, facture EDF, etc).

### 2 TYPES DE COMPOSTEURS



Bois naturel

**600 ou 800 LITRES DISPONIBLES AU CHOIX**



Plastique recyclé



Pour tous renseignements, contacter le service « Cadre de vie - Déchets » au numéro vert : **0 800 00 60 40**

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis  
48, rue Desgroux - BP 90508  
60005 Beauvais Cedex

[www.beauvaisis.fr](http://www.beauvaisis.fr)



## Guide pratique

# Collecte des déchets végétaux en porte-à-porte

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis  
**Agglo du Beauvaisis**

[www.beauvaisis.fr](http://www.beauvaisis.fr)

# Collecte des **déchets végétaux** en porte-à-porte

Ce service est destiné uniquement à collecter les **petits volumes** de déchets végétaux. C'est un complément aux différents points d'apport volontaire pouvant accueillir vos volumes plus importants (déchetteries et points verts). Le tri permet de les valoriser sous forme de **compost**.

## Quel contenant pour la présentation des déchets végétaux ?

Seuls les sacs en papier kraft distribués par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont autorisés à la collecte.

Ces sacs sont spécialement conçus pour la collecte des déchets végétaux. Ils sont résistants, biodégradables et répondent au processus de collecte et de traitement des déchets. Ils ont remplacé les sacs en plastique qui pouvaient s'envoler une fois vidés et nuire ainsi à la propreté et à la sécurité de la ville.



## Les jours de collecte

Collecte hebdomadaire uniquement entre le **1<sup>er</sup> avril** et le **30 novembre**.

Jours de collecte en fonction de votre secteur géographique. Consultez notre calendrier sur [www.beauvaisis.fr](http://www.beauvaisis.fr)

## Quels déchets végétaux doivent être déposés dans les sacs ?



Le volume de déchets végétaux par collecte est limité : **7 sacs** et **4 fagots** ficelés de moins de 1 mètre de long avec branches d'un diamètre inférieur à 5 cm, par collecte.

**N°Vert 0800 00 60 40**



## Les interdits

- × Bâches et sacs plastiques,
- × Restes de repas,
- × Cendres,
- × Objets en verre,
- × Pots de fleurs,
- × Pierres, cailloux et terre,
- × Produits d'entretien de jardin,
- × Outils de jardinage,
- × Tous les déchets mis habituellement aux ordures ménagères,
- × Souches,
- × Déchets végétaux présentés dans des contenants non appropriés.

Ces déchets nuiraient fortement à la **qualité du compost** qui ne pourrait alors pas être utilisé.

En cas d'erreur, vos déchets ne pourront pas être collectés.

Si vous n'avez plus de sacs papier, vous pouvez vous en procurer **sur présentation d'un justificatif de domicile** à l'hôtel de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis situé 48, rue Desgroux, pour les habitants de Beauvais ou auprès de la mairie de votre commune.

Tout autre contenant tel que les sacs en plastiques, les sacs poubelles traditionnels ou les bacs ne seront pas collectés.

